
Madame Anne GENETET
Députée Asie - Océanie - Europe orientale
11ème circonscription des Français établis hors de France

Paris, le 28 juillet 2020

Monsieur le Premier ministre,

Je viens à vous avec une remontée de terrain et de territoire. Et j'associe à ce courrier mes collègues cosignataires, tous concernés dans leurs circonscriptions respectives

Voici plusieurs semaines que nous sommes sollicités par un nombre grandissant de compatriotes qui résident en France et sont aujourd'hui séparés de leur conjoint qui se trouve dans un pays étranger situé en dehors de l'Europe. Nos collègues Olga Givernet et Mireille Clapot vous ont déjà alerté la semaine dernière, car ce sujet touche leurs circonscriptions et s'étend en réalité à l'ensemble du territoire national.

La pression est tellement forte que j'ai souhaité effectuer un recensement, afin d'avoir une idée du nombre de personnes concernées par cette situation : à ce jour, près de 700 d'entre elles se sont manifestées sur une plateforme de recensement que j'ai lancée samedi dernier 25 juillet via les réseaux sociaux ; et je continue à recevoir des inscriptions.

Cette situation douloureuse tient au fait que la crise sanitaire a conduit la France à interdire l'accès à son territoire aux ressortissants étrangers provenant d'un pays situé hors d'Europe, à l'exception d'une liste de 11 pays. En parallèle, de très nombreux pays hors de l'Union européenne ont adopté des mesures d'interdiction d'entrée sur leur territoire qui s'appliquent à nos compatriotes qui résident en France.

Cette double interdiction sépare géographiquement depuis près de 7 mois de nombreux couples qui vivent leurs relations à distance pour des raisons qui leur appartiennent mais au premier rang desquels se trouvent des contraintes professionnelles.

Ces séparations subies sont autant de souffrance, de désespoir parfois, d'histoires de père ou de mère qui ne peut revoir ses enfants, de futur parent qui ne peut être aux côtés de sa conjointe enceinte, de réunion familiale avortée autour d'un projet de mariage. Ceci alors même que les couples mariés ou pacés peuvent eux circuler, sous réserve de respecter les normes sanitaires. Il y a là deux poids, deux mesures qui n'ont aucune raison juridique d'être.

Avant la crise pandémique, ces couples séparés avaient accès à différents types de visas pour venir en France selon leur nationalité et leur situation personnelle. Pourquoi la situation sanitaire balayerait-elle le droit en vigueur de venue sur le territoire national pour ces seuls couples non mariés ? Ils sont disposés à se soumettre à toutes les mesures sanitaires requises notamment de quatorzaine et de test virologique.

Aujourd'hui, nous devons leur apporter une réponse humaine à une situation qui ne l'est plus.

Associant une fois encore tous mes collègues cosignataires de ce courrier, je vous prie de croire, Monsieur le Premier ministre, à l'assurance de ma haute considération.

Anne GENETET, députée de la 11e circonscription des Français établis hors de France

Mireille CLAPOT, députée de la 1re circonscription de la Drôme

Olga GIVERNET, députée de la 3e circonscription de l'Ain

Ramlati ALI, députée de la 1re circonscription de Mayotte

Pierre CABARE, député de la 1re circonscription de Haute-Garonne

Amélia LAKRAFI, députée de la 10e circonscription des Français établis hors de France

Marion LENNE, 5e circonscription de la Haute-Savoie

Nicole LE PEIH, députée de la 3e circonscription du Morbihan

Brigitte LISO, députée de la 4e circonscription du Nord

Jacques MAIRE, député de la 8e circonscription des Hauts-de-Seine

Jean François MBAYE, député de la 2e circonscription du Val-de-Marne

Isabelle RAUCH, députée de la 9e circonscription de la Moselle

Valérie THOMAS, députée de la 1re circonscription du Puy-de-Dôme

Nicole TRISSE, députée de la 5e circonscription de la Moselle

Monsieur Jean CASTEX
Premier ministre
Hôtel de Matignon
57, rue de Varenne
75007 Paris